



DOSSIER DE CANDIDATURE BOURSE PERMIS DE CONDUIRE JEUNE (15-25 ANS)

Renseignements sur le demandeur de bourse :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : e-mail :

Date et lieu de naissance : / / à

Renseignements sur le responsable légal si le demandeur est mineur :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : e-mail :

Motivations / présentation :

.....
.....
.....

Contribution :

Vous êtes demandeur de la bourse. Aussi, vous devez envisager des possibilités d'activités pour réaliser une contrepartie au financement qui vous sera apporté. L'activité doit avoir un intérêt collectif pouvant être dans des domaines variés (social, culturel, sportif, technique, administratif...) et dans les structures municipales ou associatives Ormoises.

Avez-vous une idée du domaine dans lequel vous pourriez exercer votre activité bénévole ?

.....
.....
.....

Avez-vous un contact éventuel au sein de la Mairie ou d'un club ou d'une association d'Ormes ?

.....
.....

J'atteste sur l'honneur de l'exactitude des éléments ci-dessus et du non cumul de l'octroi d'une bourse dans une autre commune.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement de la bourse au permis de conduire

Fait à Ormes le

Signature du demandeur (et des parents pour les mineurs).

Pièces à joindre :

copie carte d'identité

attestation de réussite au code de la route

justificatif de domicile (ou celle des parents pour les mineurs)

RIB

Mentions RGPD

Les informations recueillies dans ce formulaire sont nécessaires à l'instruction de votre demande de bourse pour le permis de conduire.

Le responsable de traitement est le Maire de la commune d'Ormes ; la base légale du traitement est fondée sur l'article 6.1.e du RGPD, l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Les données collectées sont communiquées aux destinataires suivants : le personnel municipal en charge de l'instruction des demandes, les associations Ormoises et la trésorerie d'Orléans pour le financement.

Les données sont conservées selon les règles de tri et d'archivage des documents publics ; les justificatifs et documents bancaires sont détruits 1 an après la délivrance du permis.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 « RGPD » et à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, limitation et d'effacement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données mutualisé par voie électronique : dpo@ville-fleurylesaubrais.fr ou par courrier postal : Mairie d'Ormes, 147 route Nationale, 45 140 Ormes.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès des services de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr>

